La hausse de la rente

On serait fort de s'alarmer de cet insidiant et de jeter la panique sur notre marché financier qui, tout bien considéré, vaut une plus value aux porteurs de rentes française pour l'année 1892.

Comparons si vous le voulez, les cours du 31 décembre 1892 et ceux du même jour de l'année actuelle et nous verrons que le 3 0/0 a haussé encore de 2 55 et l'Amortissable, de 0 95; le 4 0/0 gagne vingt.

Il faut en finir

Ce qu'il faut détrier maintenant, dit en terminant notre interlocuteur, c'est que tout le bruit fait autour des scandales de Panama cesse le plus tôt possible. Avec le calme, les affaires reprendront vite.

MON CHÈQUE

Sous ce titre le *Jour* publie l'article suivant :

Eh bien! et les renseignements fournis sur les « scandales de Panama » sont tous aussi exacts que ceux publiés dimanche dernier par le *Libre Parole* que je lis aujourd'hui seulement, je puis peut-être vanter d'être joliment informé !

Je trouve, en effet, dans le journal de M. Drumont, une liste de « publicités » extraite, paraît-il, du rapport de M. l'expert Flory et dans laquelle figure la mention suivante : M. C. Laurent : 10,000 francs.

L'insertion de ce nom au milieu de deux documents d'autres journalistes indique vraisemblablement que c'est de M. Charles Laurent, alors directeur du *Parisien libéré* et non du directeur du *Jour*, que M. Flory aurait voulu parler.

Or, M. Charles Laurent atteste sur l'honneur que cette indication est complètement fausse.

Comme directeur du *Jour*, M. Charles Laurent n'a jamais reçu un sou de la Compagnie de Panama.

Comme directeur du *Paris*, il n'a acquitté à la même Compagnie que le montant, infiniment plus modeste, d'un publicité faite par son journal pour l'*Univers* du canal interocéanique. Il est impossible de trouver, de ce chef, plus de trois mille francs de recette dans les gros chiffres qu'il feuilletait M. Flory.

Le chèque exact m'échappe, mais je suis sûr de la proportion que j'indique.

Si donc on a communiqué à la *Libre Parole* un état sur lequel M. Ch. Laurent figure pour 10,000 francs, il n'est pas présumable qu'il ait exhibé au rapport de l'expertise, je dis que l'on a commis un faux véritable.

Ni par intérêts, ni par aucun fondé de pouvoirs, ni par aucun représentant bénévole, ni par l'endos d'un employé irresponsable, ni par l'intermédiaire d'un huissier ami, — de cette façon, M. Ch. Laurent n'a reçu ni demandé la somme en question, et n'encoure aucun reproche.

Cette déclaration est formelle et sans réserve. Je demande au rédacteur de la *Libre Parole* de la reproduire, et comme j'ai l'habitude de combattre en face mes adversaires et de montrer dans la lutte quelque loyauté, j'espère qu'on voudra bien user envers moi des mêmes procédés, et me donnerais satisfaction à laquelle j'ai droit.

CH. LAURENT.

LE MOUVEMENT RÉVOLUTIONNAIRE

Paris, 3 janvier. — Le gouvernement s'est préoccupé, dès le jour même où a eu lieu la réunion de la Mi-son du Peuple, des projets de manifestations et d'organisation révolutionnaire qui avaient été mis en avant dans cette réunion.

Des investigations qui ont eu lieu, il semble résulter que le *Comité des onze*, dont cette réunion avait décidé la création, ne s'est pas constitué. Certains des individus désignés pour en faire partie se sont défendus. Les suites ne paraissent pas avoir donné suite à l'affaire jusqu'à ce jour.

En tout cas, nous pouvons ajouter qu'aucune organisation révolutionnaire ne serait tolérée, au cas où elle viendrait à se former. En outre, nous devons dire que les ordres les plus rigoureux ont été donnés en vue d'empêcher, le 10 janvier, jour de rentrée des Chambres, tout rassemblement sur la voie publique. Les attroupements ne seront toléré ni à Paris ni dans les départements.

La guerre douanière franco-suisse et l'Allemagne

Bruxelles, 3 janvier. — De l'*Etoile Belge* : Si tout d'abord la presse allemande a reçu avec allégresse la nouvelle de la rupture douanière entre la France et la Suisse, cette joie bruyante dépite presque à de la mauvaise humeur, car ce que l'industrie allemande peut gagner en Suisse, on elle rencontrera d'ailleurs une concurrence redoutable dans l'Autriche et dans l'Italie, n'est nullement compensé par ce qu'elle perdra en France.

En effet, le système douanier français notre rend presque illusoire la classe du traité de paix de Francfort par lequel l'Allemagne s'est assuré le traitement de la nation la plus favorisée.

DEUX RENTIÈRES TRÈS RICHES

mortes de privations

Paris, 3 janvier. — Deux vieilles rentières très riches viennent d'être trouvées mortes dans l'appartement qu'elles occupaient, 102, rue Truffaut. Mlle Marie Gondé, âgée de soixante-seize ans, et sa sœur Pauline, âgée de soixante-quatre ans, habitaient depuis longtemps cet appartement. Vivant misérablement, n'ayant pas de bonne et ne recevant personne, elles se privaient du strict nécessaire et restaient sans feu par ce froid rigoureux.

Avant-hier soir un locataire de la maison, M. D..., vint déclarer à M. Gillet, commissaire de police du quartier, qu'habitant au-dessous de l'appartement des demoiselles Gondé il ne les entendait plus marcher depuis vendredi dernier.

Le commissaire de police, accompagné de son secrétaire, se rendit, hier matin à la première heure, rue Truffaut, et, en ouvrant la porte de l'appartement, il aperçut la moitié âgée des deux sœurs gisant dans un coin de la première pièce, la face contre terre et tenant encore un plateau à la main.

Dans une autre angle, l'aînée était étendue sur le dos. Aucune des deux ne donnait plus signe de vie. Un médecin, appelé en toute hâte, ne put que constater le décès des deux sœurs. On suppose que l'aînée aura succombé tandis qu'elle se trouvait seule, à une congestion causée par le froid, et que sa sœur, en entrant dans la chambre alors la voyant étendue, aura succombé, elle aussi, aura éprouvé un tel saisissement qu'elle en sera morte.

M. Gillet commença immédiatement les perquisitions afin de rechercher la chaîne d'une somme de 300,000 fr. de valeurs nominatives. Dans l'autre chambre à laquelle les scellés ont été apposés, tout fait supposer que l'on trouvera la perle de l'autre sœur qui doit être aussi très importante.

Sur les titres, on n'a trouvé ni or ni argent. Malgré leurs richesses, les deux rentières vivaient dans une avarice sordide et devaient leur fin à elles-mêmes ; tout était chez elles d'une saleté repoussante. Dans les tiroirs, des quelques chemises sales étaient mêlées, à Monsieur et à Madame le premier, à mes le deuxième, le troisième, etc.

M. Gillet doit continuer les perquisitions aujourd'hui.

Faits divers télégraphiques

(Par dépêches spéciales)

Mlle SARAH BERNHARDT. — Caen, 3 janvier. — Mlle Sarah Bernhardt a été prise, ce matin, d'un malaise mortel le dimanche 48 de Caen, à Saint-Gatien (Calvados). A 9 heures elle était complètement rétablie.

Le Mouvement général.

Mais, comme le cercueil de famille n'était pas prêt, on dépose le cercueil dans une fosse provisoire.

Quand on le retira pour procéder à l'inhumation définitive, un bruit sourd se fit entendre.

On souleva le couvercle du cercueil et M. Daubenesie en sortit parfaitement vivant. On l'avait cru mort alors qu'il n'était qu'en léthargie.

Nouvelles Etrangères

Le roi d'Italie en Angleterre

Londres, 3 janvier. — On assure dans les cercles bien informés de Portsmouth, que le roi d'Italie ira en Angleterre au commencement de l'an prochain.

Il aura une escorte navale considérable, et les cuirassés de la flotte italienne qui l'accompagneront mouilleront à Spithead, où l'escadre anglaise se leur fera une brillante réception.

LES SCANDALES ALLEMANDS

LES REPTILIENS

Berlin, 3 janvier. — Ainsi que nous le disions hier il y a de tout dans la liste que le journal le *Vorwarts* a publiée sur l'attribution des sommes prises sur la fameux fonds des pensions : des dames de la Cour et des agents subalternes de la police, des journalistes et des généraux, des évêques et des députés, surtout des députés, etc., etc.

Vous savez l'occasion de revenir sur ces différents personnages corrompus; aujourd'hui, nous nous en tiendrons à ce qui touche à la presse et nous donnerons sur ce point quelques détails peu connus.

Dans les révélations figure le nom à d'un espion qui fut professeur à la Faculté de Donat (Voir les détails dans notre chronique régionale).

Les reptiles partout

Les reptiles allemands, c'est-à-dire les gens qui touchent aux fonds secrets à Berlin, sont partout; il y en a en Allemagne, naturellement ; il y en a aussi à Paris ; il y en a en Amérique, en Suisse, en Italie, en Angleterre, en Autriche et ailleurs.

Parmi les journaux allemands qui ont de tout temps touché la forte somme, il faut citer :

La *Gazette nationale* de Berlin, correspondant à Paris; Beckmann, rue de Compiègne, 2.

La « Gazette de Cologne » ; correspondants à Paris : Cramer, Scheidlein et von Huhn, 31, rue de Vivienne.

La « Süddeutsche Presse », de Munich ;

La « Kieler Zeitung » ;

La « Gazette de Spener » ;

La « Gazette d'Augsbourg » ;

Et cent autres journaux de moindre importance. La plus grande somme est absorbée par l'agence Wolff, celle-là même qui, en juillet 1870, a aidé Bismarck dans le coup de la fameuse dépêche d'Ems.

A l'étranger

Nombre de journaux étrangers sont à la dévotion, — moyennant finances — de l'Allemagne.

En Angleterre, le *Times* était autrefois le grand, le seul confident anglais de M. de Bismarck ; il a disparu de la scène depuis quelques temps, le *Times* a été remplacé par le *Morning Post* et le *Standard*.

C'est dans le *Times* que l'ex-chancelier de fer fesait les plus fréquentes confidences à Berlin dont quelques-unes causèrent un si profond émoi en Europe.

En Autriche, c'est la *Presse* qui reçoit directement son inspiration de Berlin. A côté d'elle, il faut citer la *Wiener Allgemeine Zeitung* et aussi le *Pesther Lloyd*.

En Italie, la plupart des journaux *ministériels importants émargent, au fonds des reptiles*: la liste en est trop longue pour être publiée.

En Espagne, en Turquie, voir même aux Etats-Unis, nombre de journaux chantent les louanges de l'Allemagne; ils savent ce que chaque ligne de ces louanges coûte à l'ancien trésor de la reine Christine.

En Alsace-Lorraine

Un grand nombre de journaux allemands ont été créés en Alsace-Lorraine, immédiatement après l'occupation, notamment la *Gazette de Lorraine*, et la *Metzer Zeitung*, à Metz. Ces journaux vivent avec l'argent du *fonds des reptiles*.

D'autres journaux jadis français et protestataires le *Journal d'Alsace*, par exemple, sont *actuellement inféodés* à la politique prussienne.

Il y a gros à parier que ces journaux renégats connaissent le chemin de la fameuse caisse noire.

Le Czarevitch à Berlin

Londres, 3 janvier. — De Vienne au *Standard* :

Dans les cercles politiques on ne croit pas qu'il n'y ait aucun rapport entre le voyage du czarevitch à Berlin et le *mécontentement* de son père au sujet du Panama.

Ce serait une visite de simple courtoisie, comme celle qu'il a fait récemment à Vienne et qui ne se rattacherait pas le moins du monde à l'émission projetée d'un emprunt comme on l'prétend.

Les Juifs et l'Empereur Guillaume

Berlin, 3 janvier. — La colonie israélite a décidé d'abandonner une adresse de soumission, qu'elle devait faire parvenir à l'empereur.

Russes expulsés d'Allemagne

Berlin, 3 janvier. — Plusieurs sujets russes expulsés de cité récemment à la frontière. Le gouvernement serait décidé à empêcher par tous les moyens l'émigration des russes, justifiant ces mesures par des raisons sanitaires.

Les sans travail

A Londres

Londres, 3 janvier. — Les ouvriers sans travail de la Métropole continuent à attirer sur eux l'attention des autorités.

Hier, *quatre mille* d'entre eux s'étaient donnés rendez-vous sur la cathédrale de St-Paul, dans le but de prier Dieu de les protéger. Ils sont entrés à l'église en ordre parfait, et l'intervention des agents de police n'a pas été nécessaire.

C'est avec beaucoup de respect qu'ils ont écouté le sermon du chanoine Scott Holland ; ils ont même applaudi vivement la prédicateur, quand il a conclu en disant qu'il y a une nécessité morale à assister le pauvre, et que la société actuelle ne peut ni ne doit s'y refuser.

Après le sermon, les ouvriers se sont retirés paisiblement.

En Hollande

Les désordres continuent

Amsterdam, 3 janvier. — A Groningue, province de Frise, il y a eu des bagarres.

Un ouvrier qui a tiré sur la police a été arrêté.

Il n'y a pas eu de blessés.

D'autre part, on télégraphie de Beppemder (province de Groningue) : Une réunion de « Sans Travail » et de socialistes a été dispersée par la police et les soldats.

Aujourd'hui, un soldat de pétrouille accompagnant deux domestiques voulant entrer dans une fabrique, fut mis à mort par les ouvriers qui l'ont jeté dans le canal.

La gendarmerie, arrivant au secours du soldat, a fait quelques blessés.

Les émeutiers ont provoqué à tirer. La foule leur jeta des pierres.

Alors, la gendarmerie a fait feu.

Il y a eu deux blessés dont deux mortellement, qui ont été transportés à Groningue.

Trois chefs des émeutiers ont étaient arrêtés.

La situation est extrêmement tendue.

Le Mouvement gréviste

GRÈVES

occasionnées par la nouvelle loi sur la durée du travail

Privas, 3 janvier. — L'application de la loi du 2 novembre 1892 sur la journée de dix heures dans les usines, a donné lieu à un conflit avec de nombreux ouvriers et ouvrières des fabriques de soie des environs d'Aubenas, notamment à Vogüé, à Pont-d'Aubenas, à Vales-Bains et à Saint-Pierre.

Les chefs d'atelier avant a fiché un règlement répartissant de cinq heures du matin à sept heures du soir les dix heures de travail de la journée, en les espaçant par de nombreux repas, les ouvriers ont refusé et se sont mis en grève. Ils sont massés en cortège à Aubenas exposer leurs griefs au maire ; ils réclament la journée de six heures du matin à six heures du soir.

Le calme est rétabli, excepté au Pont-d'Aubenas, où les ateliers qui fonctionnent ont été envahis par les grévistes ; ces derniers ont lancés des pierres dans les vitres.

St-Etienne (cette ville) — L'application de la loi sur la limitation des heures de travail, a eu pour effet l'exposition de plusieurs grèves, notamment à St-Paul et à St-Chamond, parmi les ouvriers des rubanières, qui se plaignent de ce que la loi du 2 novembre 1892, se traduit par une diminution de salaire. La mouvement gréviste prend de l'extension.

Une grève générale à Seclin

Depuis lundi matin, les peigneurs de lin de cette ville et bon nombre de fileurs et de fileuses, se sont mis en grève. Les motifs consistent dans la rigueur des règlements que certains patrons auraient placés dans les filatures. On n'accorderait plus aux peigneurs qu'une heure pour prendre dîner, vingt minutes pour déjeûner, vingt minutes pour goûter, et les lundis ils travailleraient onze heures, contrairement aux anciennes habitudes.

Les réclamations des ouvriers ne nous paraissent pas trop exagérées.

Les peigneurs demandent 1 heure pour dîner au lieu de 1 heure 1/4, 1/2 heure pour déjeûner et 1/2 heure pour goûter. Ils demandent aussi d'arrêter le lundi au goûter comme d'ailleurs, et acceptent une réduction de deux heures.

Hier matin, on aurait eu la grève terminée ; tous les peigneurs avaient repris leur travail, sauf chez M. Guillemand et chez M. Durieu qui les ont renvoyés pour avoir cessé la travail le lundi à quatre heures et demie. Ceux qui avaient repris leur travail dans les autres fabriques, voyant les mesures prises contre leurs collègues ont cru bon faire de cesser le travail et continuer la grève.

Il y a environ 400 grévistes à Seclin.

M. Lefebvre circulait dans Seclin. Il n'y a aucun désordre à signaler.

Une réunion a lieu le soir entre les patrons. Espérons que la grève sera de courte durée.

DANS LE BASSIN DE LA SAAR

Grève à outrance

Sarrebruck, 3 janvier. — Vingt-quatre mille grévistes chôment dans le bassin houiller de la Saar, soit les cinq sixièmes de tous les mineurs.

Des réunions générales ont lieu dans tous les centres importants. Ces réunions sont généralement fréquentées par les femmes.

Les grévistes ont décidé la grève à outrance.

L'argent et les vivres leur viennent en grandes quantités de l'étranger.

Situation critique

Sarrebruck, 3 janvier. — Aujourd'hui, à midi, a eu lieu une réunion des propriétaires des mines, à laquelle assistaient le baron de Berlepsch, ministre du commerce et de l'industrie, M. Nasse, président supérieur de la province rhénane, les conseillers du gouvernement et les directeurs des diverses mines du bassin de la Sarre.

Dans cette réunion, un avis a été affiché, faisant savoir qu'au cas où les machinistes abandonneraient les puits pour se joindre aux grévistes, ils seraient immédiatement congédiés et ne pourraient plus être repris.

La situation s'aggrave et semble devenir critique.

Metz, 3 janvier. — Les grévistes sont très surexcités. Les régiments de Saarbruck, de Sarrelouis, de Trèves, ont reçu l'ordre de partir pour le bassin de la Saar. La population se montre favorable aux grévistes.

En Espagne

Bilbao, 3 janvier. — Deux cents ouvriers métallurgistes de Bilbao se sont mis en grève par suite d'une réduction de salaires.

On craint que la grève ne se généralise.

M. EIFFEL ET M. LOUBET

Paris, 3 janvier. — Dans son numéro portant la date du lier janvier, la *Libre Parole* a inséré les lignes suivantes :

Il est vrai que M. Eiffel, désireux de s'assurer les sympathies intéressées du gouvernement, aît versé un million pour grossir les fonds secrets de M. Loubet ?

Il est absolument faux que M. Loubet ait reçu une somme quelconque de M. Eiffel, soit pour grossir les fonds secrets, soit pour tout autre but.

Chronique Régionale

Fermeture de la chasse. — La fermeture de la chasse sera lieu le 26 courant dans toute la France, sauf les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie où, conformément à la loi, la chasse a été fermée le premier dimanche de janvier.

Aspect du ciel. — Les amateurs de cosmographie peuvent constater en ce moment que le soleil et la lune, qui d'ordinaire parcourent en un jour à peu près la même région du ciel à des intervalles variables selon les phases de la lune, occupent l'un à midi, l'autre à minuit, des positions extrêmement différentes. *La lune en effet s'approche autant du Zenith* que le soleil en fait plus jours jusqu'à ce que celui-ci s'élève à peine d'autant sur l'horizon.

Cet tient à ce que la pleine lune n'a lieu que quand les deux astres sont en opposition.

Le soleil se trouvant actuellement à environ 23 degrés de déclinaison australe, c'est-à-dire à 23° au nord de l'Equateur céleste, marque par la position des deux rois, la lune est à environ 23° de *déclinaison boréale*, comme le soleil au 21 juin.

L'explication de ce fait est rendue fac le par le calendrier géographique de MM. Thiment et Cochet, qu'on peut voir à la vitrine de M. Quarré, Grand'Place, et communiqué il y a quelques jours à la Société de Géographie de Lille.

La température en janvier. — L'abbé Fortin et Mathieu de la Drôme sont d'accord pour annoncer un mois de janvier rigoureux. D'abord froid sec, puis neigeux, venteux, puis vieux.

Nouvelles militaires. — *Tableau d'avancement.* — Sont proposés pour le tableau d'avancement pour l'année 1893 :

Infanterie. — Proposés pour le grade de colonel : MM. les lieutenants-colonels de Lorme, horcadre, Poteret de Belly, du 110e.

Proposés pour le grade de lieutenant-colonel : MM. les commandants Noël, du 43e; Fétiveau, préaux, de l'état-major du 1er corps d'armée; Coeslin, du bataillon de chasseurs.

Proposés pour le grade de chef de bataillon : MM. les capitaines Respiandy, du 33e de ligne ; Capon, du 113e ; Tronchet, du 73e ; Ney, du 56e de ligne.

Proposés pour le grade de capitaine : MM. les lieutenants Bigot, du 33e ; Colombet, du 145 ; Lassise, du 16e bataillon de chasseurs ; Jouchenne, du 137e ; Hurvoy, du 110e ; François, du 48e ; Coppin, du 8e.

Cavalerie. — Proposé pour le grade de colonel : M. le lieutenant colonel Moreau au Bellanguy du 10e chasseurs.

Proposé pour le grade de lieutenant-colonel : M. de Maistre, chef d'escadrons au 10e chasseurs.

Proposé pour le grade de chef d'escadrons : M. de Vasselot, major au 10e chasseurs.

Proposé pour le grade de capitaine : M. le lieutenant de Chastenet-Puysegur du 24e régiment de dragons.

Artillerie. — Proposé pour le grade de colonel : M. le lieutenant-colonel Hermaty, président de la commission de réserve de l'artillerie.

Proposé pour le grade de lieutenant-colonel : M. le commandant Pinte, du 1er bataillon d'artillerie de forteresse.

Proposés pour le grade de capitaine : MM. les lieutenants Bussin, du 23e ; Gaumin, du 1er bataillon de forteresse ; Fauvel et Gallois, du 27e ; Dubuisson, du 26e.

Proposé pour chef ouvrier, M. Gérard, sous-officier à l'atelier de construction de Douai.

Génie. — Pour le grade de colonel : MM. les lieutenants-colonel Pendé, sous-chef d'état-major du 1er corps d'armée, Monsnier, directeur à Dunkerque.

Pour le grade de lieutenant-colonel : M. Ladue, chef de bataillon, chef du génie à Lille.

Pour le grade de chef de bataillon : MM. les capitaines Lissy, officier d'ordonnance de M. le général Guichard ; Gengembre, à Calais.

Proposés pour le grade de capitaine : MM. les lieutenants Guibert, Didier, Rapenjray et Scherdin au 3e régiment.

Pour le grade d'adjoint principal de 2e classe : MM. les adjoints de 1re classe Dupont de St-Omer et Keller à Lille.

Intendance. — Proposé pour le grade de sous-intendant de 2e classe, M. Doral des Monts, adjoint à la 1re région.

Corps de santé militaire. — Proposé pour le grade de médecin principal de 1re classe : M. Gravoy, médecin principal de 2e classe à Lille.

Pour le grade de pharmacien-major de 1re classe M. Quiquet, pharmacien-major de 1re classe à Dunkerque.

Hopitaux militaires. — Pour le grade d'officier d'administration de 1re classe : MM. Gontour, à la direction du service de santé du 1er corps d'armée, et Cazenave, commandant la 1re section d'infirmiers militaires.

Pour le grade d'officier d'administration adjoint de 2e classe : M. Magnor, adjudant sous-officier à l'hôpital militaire de Lille.

Ecole d'artillerie et du génie. — Les sous-officiers dont les noms suivent ont été admis à suivre les épreuves orales du concours d'admission à l'Ecole militaire de l'artillerie et du génie en 1893 :

MM. Crapez d'Hauguemart, maréchal des logis ; Delfosse, maréchal des logis chef ; Destrais, maréchal des logis ; Morin, maréchal des logis chef ; Poirier, maréchal des logis ; Pelentier, sous-chef des logis chef au 27e régiment ; Delsenis, maréchal des logis ; Dupont, maréchal des logis chef ; Duval, adjudant ; Pannier, maréchal des logis au 15e régiment d'artillerie.

Chronique locale

ROUBAIX

Chez un conseiller municipal. — Les nombreux ouvriers qui se rendant à leur travail hier vers une heure passaient dans la grande Rue de Roubaix, entendirent des cris au secours ! A l'un d'eux qui entendaient sortir de la maison d'un de nos conseillers municipaux social-iste, commençant dans cette rue.

Bientôt un rassemblement considérable se forma devant la maison de M. D..., c'est l'intimité de notre conseiller municipal, mais personne n'osait y pénétrer.

La scène dura ainsi plus d'une demi-heure; quelques passants se hasardèrent enfin à entrer dans le magasin où ils furent alors témoins d'une scène *conjugale du plus haut comique.*

Aucun assassinat ne se commettait. Un M. avait que le *plaisir de mettre sa femme* en *dehors* de la maison et d'en fermer la porte.

Peu à peu la colère des deux époux se calma et comme consolation M.-D. se rendit au commissariat de police se plaindre de son malheur.

L'affaire n'aura pas de suites... graves.

Les accidents causés par la neige. — Depuis avant-hier soir, moment de la réapparition de la neige les chutes ont été très nombreuses et plusieurs personnes ont dû être transportées à l'hôpital.

C'est d'abord Pierre Decuypere, 39 ans, tisserand, demeurant rue de la Lys, cour Mafait, 3, qui, en retournant chez lui dans nuit, est tombé à l'angle du boulevard de Strasbourg et de la rue Parmentier et s'est fracturé la cheville.

Hier matin une femme de soixante ans, Jeanne Robert, soigneuse, en se rendant à son travail est tombée place Fosse-aux-Chênes et s'est fracturé la cheville.

Enfin un garçon de café, nommé Michaux a glissé sur la bordure d'un des étroits trottoirs de la rue du Vieil-Abreuvoir et en tombant s'est fracturé la jambe droite.

Il a reçu les premiers soins de M. le docteur Harlet chez M. Jules Delporte, cafetier.

Ces trois blessés ont été admis à l'hôpital

Un grave accident de fabrique. — Un ouvrier débourreur du peignage Alfred Motte et Cie, rue d'Alger, 19, nommé Jean Lejoode, 35 ans, demeurant rue du Fontenoy, était occupé à attacher de la laine à son métier quand par suite d'un faux mouvement, il a pris la tête gauche dans le jambage de cette pièce. *Il fut heureusement pour lui, rejeté sur le sol* échappant ainsi à une mort certaine.

Il a reçu à la tête de nombreuses contusions qui ont nécessité son admission à l'hôpital.

Félicitations aux pompiers. — MM. Motte-Bossut fils et Mengers, fabricants et teinturiers à Roubaix, viennent d'adresser la lettre suivante au capitaine, commandant des sapeurs-pompiers de Roubaix.

Veuillez recevoir pour vous, vos officiers et vos sapeurs-pompiers toujours si dévoués, *nos remerciements les plus sincères pour l'activité* et le courage que vous avez déployés à combattre l'incendie qui s'est déclaré vendredi dans notre teinturerie de velours, route de Tourcoing.

Nous vous prions d'accepter la somme de cent francs ci-jointe pour la caisse de secours ou de retraite de votre bataillon.

Agréez, etc.

Signé : Motte-Bossut fils et Mengers.

Des étrennes, S. V. P. — Il vaut mieux se gârer deux fois inutilement, que d'être prise fois par négligence.... Ainsi raisonnait un de nos boulgeois des environs de la rue l'Inkerman.

Entrant le premier janvier vers huit heures du soir, il remarqua sur sa porte une raie blanche, juste à l'endroit où se trouvait le verrou.

— Cà, dit-il, c'est pour découper le morceau... C'est cette nuit que la fameuse bandeau venir, elle trouvera à qui parler.

Vite il alla détacher son gros chien, chargeant *son revolver, puis après souper*, s'en quitchonna en cachant, pour passer sa nuit.

Quelle nuit !... les voleurs avaient bien sûr *fixé le guillard et aucun trait de scie n'avait* passé dans sa porte, quand sa bonne l'appela pour le service du café.

Mais on frappe à la porte !... Notre homme y court et trouve là deux tonctionnaires malheureux qui lui disent : bonne année, parfait santé.

Comment, encore vous, vous êtes encore vous-mêmes. Oui, mais nous n'avons pas eu d'étrennes. Mais si!... Non monsieur, le voleur... nous avons fait cette marque à la craie sur votre porte pour indiquer que nous boyons repasser.

Tête du bonhomme, qui s'est bien gardé de tourner les étrennes à ces chevaliers de la pelle et du balai.

Résultats d'adjudications. — Il a été procédé hier matin, à la mairie à cinq adjudications dont voici les résultats :

Travaux de mise en état de propreté du coiffure et d'équipement au personnel de la police.

1er lot. — La Société Générale des fourritures militaires, Paris, a offert un rabais de 16 fr. 45 0/0 — M. Roviart Pigue, St-Amand, 28 fr. 50 0/0, adjudicataire — M. Boutry-Van Isselsteyn, Lille, 27 fr. 28 0/0 — M. Dupuis, Lille, Lille, 25 fr. 0/0 — M. Becue, Roubaix, 30 fr. 0/0.

2e lot. — M. Boutry Van Isselsteyn, Lille, 18 fr. 27 0/0 — M. Duvrier, Lille, 18 fr. 0/0 — Société Générale, Paris, 25 fr. 10 0/0 adjudicataire.

3e lot. — Société Générale, Paris, 22 30 0/0 — Boutry Van Isselsteyn, Lille, 24 98 0/0, adjudicataire.

Travaux de mise en état de viabilité de la rue Parmentier. — Antoine Labbe, entrepreneur, Lille, 7 0/0 — Hoorne père, entrepreneur, Roubaix, 9 0/0, adjudicataire — Carrette Duburcq, entrepreneur, Roubaix, 5 0/0.

Travaux de mise en état de viabilité de la rue Paul-Bert. — Piquet, entrepreneur, Roubaix, 9 0/0 — Marlière, id., Raismes, 6 0/0 — Labbe, Antoine, id., Lille, 9 0/0 — Honoré Léon, id., Roubaix, 6 0/0 — Carrette Duburcq, id., Roubaix, 10 0/0, adjud. cataire.

Fourniture de bottines au personnel de l'octroi, de la police, aux appariteurs, etc., pendant les années 1893, 1894 et 1895. — Neyrinck et Cie, cordonnier, Lille, 18 0/0. — Latuis-Leplat, id., Roubaix, 18 0/0 — Macq-Ernet, id. Roubaix, 13 0/0. — Jean-Baptiste Laroyo-De-purte, id. Tourcoing, 18 0/0. — Edouard Delobelle, id. Roubaix, 18,25 0/0, adjudicataire.

Livraison de plombs façonnés nécessaires au nettoyage public pendant les années 1893, 1894 et 1895. — Emile Deschamp, plombier, Roubaix, 2 centimes par kilogramme, seul soumissionnaire et adjudicataire.

Bouchée de pain. — Dons reçus. — M. Roussemar-Delescluse, Coquelle et bonets d'enfants, gr. 1 Gent pour Noël, que je crois bien pour ceux. Souscriptions d'avegs, 375 francs. Un visiteur, 1 franc. M. Gem 5 kilogr. 5 francs. Un ouvrier, 1 franc. Un ouvrier, 1 franc. Vieux vêtements, 1 franc. Un ouvrier, 1 franc. Vieux vêtements, 1 franc. Souscriptions nouvelles, 189 francs.

VILLE DE ROUBAIX (Nord)

Condition publique des matières textiles

Relevés mensuels comparatifs

Mouvement du mois de décembre 1890:

60 balles de soie . . .	5,476 k.
19 490 colis de laine peignée . .	2,098 045
4 270 colis de laine cardée . .	353 238
61 colis de blousses. . .	67,924
1 366 colis de coton. . .	135,571

21,719 colis pesant ensemble .	2,659,855
Décroissance . . . 138 1/2 opérations	
Tirage . . . 1,000 id.	

Mouvement du mois de décembre 1891 :

116 colis de soie . . .	8,229
17,068 colis de laine peignée .	1,906,061
4,676 colis de laine filée . .	504,559
555 colis de blousses. . .	60,240
2,110 colis de coton. . .	295,861

25,993 colis pesant ensemble .	2,779,450
Décroissance . . . 125 1/2 opérations	
Tirage . . . 2,110 1/2 id.	

Mouvement du mois de décembre 1892 :

91 colis de soie . . .	9,104
20,267 colis de laine peignée .	2,178,395
4,347 colis de laine filée . .	486,288
616 colis de blousses. . .	69,593
2,790 colis de coton. . .	298,417

28,181 colis pesant ensemble .	3,035,717
Décroissance . . . 106 1/2 opérations	
Tirage . . . 2,980 1/2 id.	

Le Directeur : L. BIPPER.

THÉ CHAMBARD Se méfier des Contrefaçons

TOURCOING

TRAMWAYS

Approbation de cession faite à une Compagnie nouvelle, par le syndic de la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing.

Nous croyons être intéressant pour nos lecteurs en publiant le remarquable rapport lû ce jour M. le maire dans la séance du 30 décembre 1893.

Messieurs,

« Vous avez reçu ou vous recevrez avec le présent rapport, un exemplaire du projet de traité de fusion de nos deux Tramways, depuis trop longtemps pendante, de nos Tramways.

Nous ne croyons pas devoir nous étendre longuement sur les faits antérieurs.

Cependant, pour justifier ce long retard, nous ne pouvons nous dispenser d'entrer dans quelques détails.

A ce sujet nous rappellerons que dès 1884 le syndic de la faillite de la Compagnie, en vue de la constitution d'une nouvelle société, avait proposé à la ville des conditions dispositions se résumant dans la prorogation de la jouissance de la concession pendant 40 ans, la suppress on de plusieurs lignes, notamment celle de Roubaix qui comprenait deux villes, et à Tourcoing, pour ne parler que de cette ville, celle de la rue de Gutnes et celle de la rue de Lille, les frais de contrôle mis à la charge des villes, la suppression des taxes de stationnement, etc.

Dans nos villes où de nouvelles artères se créent et où le trafic de la voirie se transforment constamment, la seule condition de nous lier pour 40 ans, outre la suppression de la ligne au boulevard, est suffit pour qu'il ne nous fût pas possible de donner suite à ces propositions.

C'est ainsi que, depuis plusieurs années, les villes, ainsi dit-on, terminer, avaient conçu projet de proposer au syndic, de mettre fin à la rétrocession qui avait été faite à la Compagnie en faillite, des concessions accordées aux villes, en indemnisant, à cet effet, la faillite, de la valeur des voies, avec reprise du matériel, de la cavalerie et des immeubles lui appartenant.

Dès lors les sérieuses ayant exigé un temps d'autant plus long, que les intérêts et les vues de chacune des villes poursuivant plus et n'étaient en réalité pas les mêmes, avaient été faites à cet effet et elles étaient de se terminer par une convention faite au syndic, lorsque ce dernier jugea à propos de rompre les négociations et de traiter avec la Compagnie française des voies ferrées économiques, dont le siège était à Paris, nouvellement de la Madeleine, 17, agissant en son nom personnel qu'au nom et pour compte d'une nouvelle Société créée éventuellement par ces soins.

Nous ne verrons pas sur l'étonnement que cet événement nous cause.

Nous nous bornerons à dire que les deux municipalités, désireuses de voir donner satisfaction aux intérêts publics engagés par un prompt achèvement des lignes, en même temps que d'éviter le retour à une nouvelle rétrocession, des faits qui avaient eu lieu, prêtes étant contre cette ces en faits sans leur assentiment, en conclurent à ce qu'aucune approbation ne fut donnée par le conseil municipal, sans qu'elles fussent appelées à donner leur avis.

Dès ce moment les administrateurs de la Compagnie française des voies ferrées économiques, agissant en cette qualité, avaient traité, suivant acte dépo-à à Me Fontaine, notaire à Roubaix, le 2 mars 1891, formé sous le nom de « Compagnie nouvelle des Tramways de Roubaix et Tourcoing » une société anonyme ayant principalement pour objet l'exploitation des dits tramways.

Assurer, ainsi que nous venons de le dire, l'achèvement de nos réseaux, puis leur exploitation prat que et sérieuse pour le temps restant à courir de la rétrocession, et mettre à l'abri des éventualités de la faillite les comptes, et ce qui viendraient à s'y intéresser à l'avenir, par l'achat d'actions ou d'obligations, tel avait été pour le cas de cession à une Compagnie étrangère, l'objet des préoccupations communes des deux administrations.

Or, les statuts de la nouvelle Société, en étendant son action au-delà des territoires des villes, en l'autorisant à fusionner avec d'autres compagnies, en fixant la durée de la société à 50 années et en prévoyant sans condition ni limitation l'émission d'obligations et même de nouvelles actions, s'écartait entièrement du programme que nous nous étions tracé.

L'intérêt des deux administrations était donc de s'opposer, dans ces conditions, à l'approbation du traité intervenu entre le syndic et la Compagnie nouvelle.

Toutefois, cette dernière qui, dès l'abord, avait paru croire qu'elle pouvait s'imposer, finit par reconnaître qu'elle ne pouvait rien sans l'assentiment des villes, et dès le mois d'avril 1891, son représentant attire cherchait à se mettre en rapport avec nous.

Il s'engageait d'abord à restreindre l'objet de la société à l'exploitation unique des voies établies et à établir sur le territoire des villes sauf les extensions autorisées, à exécuter toutes les obligations de l'ancienne Compagnie et à se prêter à toutes les modifications qui seraient proposées par les villes, sans demander pour cela une prorogation de la rétrocession; à limiter conséquemment, dans ce temps, la durée de la dite société ; à n'interdire toutes émissions de nouveaux titres, sans le consentement des villes; enfin à donner des garanties réelles pour l'exécution des travaux.

Dès lors, les négociations pouvaient être entamées.

Elles firent l'objet de bon nombre de réunions de la commission inter-communale, et, à part la question du d